



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

**Numéro de la demande :** 2014-3223  
**Demande d'homologation :** B.2.1 – Nouveau produit  
**Produit :** Saltron Retro  
**Numéro d'homologation :** 31672  
**Matières actives (m.a.) :** Dispositif  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2485185

### Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer le chlorinateur à l'eau salée portable Saltron Retro, pour les piscines résidentielles.

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques, aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation sanitaire n'est requise.

### Évaluation de la valeur

Des données sur l'efficacité provenant d'un essai en laboratoire ont été présentées pour confirmer la quantité quotidienne de chlore libre disponible produite par le dispositif Saltron Retro. Le dispositif peut produire un maximum d'acide hypochlorique équivalent à 0,192 kg de chlore libre disponible par jour, ce qui est suffisant pour produire de 1 à 3 ppm de chlore libre disponible dans les piscines dont le volume d'eau maximal est de 75 708 L. Par conséquent, l'utilisation du générateur de chlore portable Saltron Retro pour les piscines résidentielles est acceptable.

### Conclusion

L'ARLA a examiné les renseignements présentés pour appuyer l'homologation du dispositif Saltron Retro et a conclu qu'il pouvait être homologué.

### References

2447999	2013, Intertek ETL Authorization to Mark, DACO: 10.6
2448000	2013, Intertek ETL Report of Saltron Retro, DACO: 10.6
2462755	2014, Retro Daily Chlorine Output Test, DACO: 10.2.3.4

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.